AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)
(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Plaine - TOULOUSE.
C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

ABONNEMENT ANNUEL
15

Supplément n° 1 au bulletin n° 35 d'Août 1963 1963-22

- AVERTISSEMENTS -

/VIGNE/

BLACK-ROT - Nous rappelons ce qui différencie le Black-rot du Rot-brun (Mildiou de la grappe). Les grains atteints de Black-rot prennent en se desséchant une couleur bleu très foncé tandis que les grains attaqués par le Mildiou restent brun assez clair. Les attaques de Black-rot se poursuivant jusqu'à la récolte, il importe de continuer la protection dans les vignes contaminées en raison des nombreuses pluies importantes qui entrainent rapidement les produits fongicides. Viser particulièrement les grappes.

MILDIOU - Bien que les attaques sur grappe cessent dès la véraison, il peut être utile de réaliser une application qui aurait notamment pour but, en protégeant le jeune feuillage, d'améliorer les conditions d'aoûtement. Ce traitement s'impose à peu près en toutes régions en raison du temps extrèmement pluvieux et de la généralisation de la maladie.

/ARBRES FRUITIERS/

CARPOCAPSE ET TORDEUSE ORIENTALE (fruits à pépins) - En dépit d'un temps frais pour la saison, l'activité des deux ravageurs demeure importante. Effectuer une nouvelle application soignée en employant un produit à la dose efficace contre les deux insectes. Ce conseil est particulièrement valable pour les vergers de fruits à pépins situés à proximité de pêchers.

Il est à nouveau rappelé de respecter la législation concernant les limites d'emploi des substances insecticides.

- INFORMATIONS -

/VIGNE/

POURRITURE GRISE - Le champignon responsable est surtout un parasite de blessure. On limitera donc son installation au niveau des grappes en combattant notamment l'Oïdium (qui provoqué l'éclatement des grains) et les Vers de la grappe.

Par ailleurs, outre le Captane et le T.M.T.D., le Manèbe aurait aussi une certaine action limitante sur le champignon.

ACARIOSE - On assiste actuellement à une attaque sur le jeune feuillage dont les pousses prennent l'aspet caractéristique de la maladie (rabougrissement, feuilles piquetées de brun).

Bien qu'il ne puisse être actuellement effectué aucun traitement efficace, il est conseillé de noter l'emplacement des foyers pour intervenir au moment le plus opportun c'est à dire à la fin de l'hiver, après la taille et au moins deux à 3 semaines avant le débourrement.

P.I.8

DLP 21-8-63 238752

/CULTURES LEGUMIERES/

MELONS - Les attaques d'Anthracnose (Nuile rouge) se développent alors que l'Oïdium est apparu. Poursuivre la protection en associant on une bouillie mixte Dichlone et Dinitrophenylcrotonate.

Contre la Cladosporiose (ou Nuile verte) dont les attaques sont également fréquentes, il est rappelé que les poudrages au Trichlorotrinitrobenzène permettent d'enrayer le développement du champignon.

Contre les attaques de Fusariose au niveau de la face des fruits reposant sur le sol, on peut déplacer légèrement ces derniers en leur faisant effectuer une petite rotation.

TOMATE - Des attaques d'Alternaria (Taches noires, arrondies avec cercles concentriques) sont constatées actuellement alors que le Mildiou s'établit. Traiter avec des produits à base de Manèbe ou de Zinèbe.

FRAISIERS (Maladies du feuillage) - Afin de protéger le jeune feuillage, on pourrait effectuer un traitement à base de Manèbe ou de Cuivre en particulier sur les variétés très sensibles comme "Surprise des Halles" par exemple.

POIREAUX - Le 3ème vol de Teigne est en cours. Traiter les cultures avec un produit à base de Parathion ou de D.D.T. en mouillant bien.

TOULOUSE, le 20 AOUT 1963

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE
le Directeur Gérant : L. BOUYX

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION DU MIDI

RESULTATS DU CONCOURS ORGANISE EN 1963 POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DE MILDIOU

SECTEUR N°1

1° M. ROUZIES RAYMOND, à Canteperlic, par GAILLAC (Tarn)
2° M. BAUGUIL René, au Pouget, par CESTAYROLS (Tarn)
2° M. CAZES Robert, Noailles, par CORDES (Tarn)
2° M. MALET Yves, St Martin, par CASTELNAU de MONTMIRAL (Tarn)

SECTEUR N°2

1° Mme Vve LAFARGUE Léa, Tissac, CAZES MONDENARD (T-&-G)
2° M. CABEILLAC Maurice, MONTPEZAT de QUERCY (T-&-G)
3° M. COSTES A., LA MEGERE (T-&-G)

SECTEUR N°3

1° M. JEGUM Claude, Lauraet, par GONDIN (Gers)
2° M. FEZAS Albert, Houx, par CONDOM (Gers)
3° M. LABEYRIE Emile, SALLES D'ARMAGNAC (Gers)

SECTEUR N°4

1° M. BLANCAL Urbain, Bouloc, par VILLAUDRIC (Hte-Gne)
2° M. NAVARRES Pierre, Conseiller Agricole, VILLAUDRIC (Hte-Gne)
3° M. BESSIERES Lucien, FRONTON (Route de Grisolles) (Hte-Gne)

SECTEUR N°5

NEANT

SECTEUR N°6

1° M. BOUYSSOU Armand, PARNAC (Lot)
2° M. COMBES Guy, SERIGNAC (Lot)
3° M. ALDHUY Jean, PRAYSSAC (Lot)

SECTEUR N°7

1° M. DELBOSC Ovide, Puybegon, par BRIATEXTE (Tarn)
2° M. TESTE Roger, Ardialle, par PUYLAURENS (Tarn)
3° M. AGUIE Jacky, Maraviolle, par CARMAUX (Tarn)

SECTEUR N°8

1° M. LACROIX Pierre, HERES (Hte-Pyr.)



/SECTEUR N° 9/

1° M. GADET J.L. Juilhas - VERDUN SUR GARONNE (T_&-G)

/SECTEUR N° 10/

1° M. DELMAS Achille, Layrac par VILLEMUR (Hte-Gne)

/SECTEUR N° 11/

NEANT

-o-o-o-

RESULTATS DU CONCOURS ORGANISE EN 1963 POUR
LA DETECTION DES PREMIERES TACHES DE BLACK-ROT

/SECTEUR N° 1/

1° M. DEFOS Fernand, CADALEN (Tarn)

2° M. ESTABES C., ST-URCISSE (Tarn)

3° M. CAZES Robert, Noailles, par CORDES (Tarn)

/SECTEUR N° 2/

NEANT

/SECTEUR N° 3/

1° M. LABEYRIE Emile, SALLES D'ARMAGNAC (Gers)

2° M. PIS Gabriel, le Vigneau, CONDOM (Gers)

/SECTEUR N° 4/

1° M. JUSTOU Pierre, FRONTON (Hte-Gne)

/SECTEURS N° 5-6-7-/

NEANT

/SECTEUR N° 8/

1° M. LACROIX Pierre, HERES (Htes-Pyr.)

/SECTEUR N° 9/

NEANT

/SECTEUR N° 10/

1° M. DEL Marius, le Sahuc, St-ELIX LE CHATEAU (Hte-Gne)

/SECTEUR N° 11/

1° M. BOUSSAC Albert, MONTREDON BAGNAC (Lot)

Le versement des primes prévues par le règlement des concours Mildiou et Black-rot, sera effectué par Mandat administratif dès que les crédits affectés à cet effet seront disponibles.

-:-:-